

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 21 juillet 1950 DÉLIBÉRATION

n° 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 août 1950

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro

31 juillet 1950

VISAS

Le Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, Délibérant conformément aux dispositions le l'arrêté 46, alinéa 7, du décret du 9 novembre 1945 a adopté au cours de sa séance du 27 juin 1950 les délibérations dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— 11 cet. fait concession définitive aux anciens comptoirs Riès, à Djibouti, d'un lot de terrain bâti, sis à Djibouti, au plateau Marabout, immatriculé au Livre foncier de la colonie sous le n° 414 (n° 379 du plan cadastral) qui a été accordé eu concession provisoire par arrêté du 2 décembre 1948, 1194 bis.

Art. 2

— La mutation du titre foncier sera effectuée, sur réquisition, du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire lia présente délibération.

Art. 3

— Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies an nom et à la diligence du concessionnaire délais les délais réglementaires. Délibéré et adopté en séance du 27 juin 1950.

Le : Président,P.pr. : P.CARRETERO.Le Secrétaire,R. CARRETERO.Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour.Le Gouverneur,SADOUL.